

FICHE DESCRIPTIVE

STAGE ESCALADE GRANDE VOIE DANS LE VERDON

INTITULÉ DU STAGE : **STAGE GRANDE VOIE DANS LES GORGES DU VERDON**

DURÉE : **3 JOURS**

DATES : **DU VENDREDI 08 OCTOBRE AU DIMANCHE 10 OCTOBRE 2021**

LIEU : **GORGE DU VERDON**

NOMBRE DE PLACES DISPONIBLES : **8**

CLOTÛRE DES INSCRIPTIONS LE 30 SEPTEMBRE 2021

DESCRIPTION DU STAGE :

Initiation et perfectionnement en grande voie et falaises dans les gorges du Verdon, lieu mythique de l'escalade en France.

COORDINATION ET ENCADREMENT DU STAGE :

Coordination 8 Assure : Leslie Gesnouin – leslie@le8assure.club – 06 29 78 11 84

Encadrement : Leslie Gesnouin et Michael Alegoet (DE JEPS escalade en milieux naturels)

HÉBERGEMENT DURANT LE STAGE :

Hébergement (à titre indicatif sous réserve de disponibilité): Refuge CAF La maline.

Dortoirs et chambres collectives.

PRIX : 250 Euros par personne*

*Ce prix comprend : l'encadrement.

*Ce prix ne comprend pas : le déplacement, l'hébergement ni les repas.

POUR S'Y RENDRE : Covoiturage ou train (Marseille ou Aix en provence + location voiture)

NIVEAU REQUIS : Bonne condition physique – escalade 5c en salle - débutants acceptés (me contacter pour en discuter par téléphone).

LISTE INDICATIVE DU MATÉRIEL NÉCESSAIRE :

Baudrier, casque, descendeur, machard, mousquetons, sangles, dégaines.

MATÉRIEL POUVANT ÊTRE PRÊTÉ PAR LE CLUB :

Cordes (nombre à confirmer)

La liste complète du matériel à prévoir sera envoyée avec la convocation quelques semaines avant le stage.

MODALITÉS D'INSCRIPTION : Validation de l'inscription et paiement des arrhes (50% du prix du stage) via Helloasso : <https://www.helloasso.com/associations/le-8-assure/evenements/stage-grande-voie-verdon-paiement-des-arrhes>

En cas d'annulation de la part du stagiaire :

Avant le début du stage : les arrhes restent acquises et le solde est restitué. Pendant le déroulement du stage et en cas de force majeure (perte d'un proche) : les arrhes restent acquises et le solde est restitué au prorata du nombre de jours effectués.

En cas d'annulation ou de réduction du stage de la part de l'organisateur (nombre d'inscrits insuffisant, météo défavorable, confinement) :

Avant le début du stage : restitution des arrhes et du solde. Pendant le déroulement du stage : les arrhes restent acquises et le solde est restitué au prorata du nombre de jours effectués.

Paiement du solde 5 jours avant le départ.